Co-funded by the Erasmus+ Programme of the European Union

JEAN MONNET ACTIVITIES

Universidad Autónoma de Madrid

AMENET

Africa, The Mediterranean and Europe in the era of global integration

AMENET WORKING PAPERS

ISSN 2695-8759

AMENET Working Paper #2020/03

MAROC : MIGRATIONS, ENTRE DESTIN MEDITERRANEEN ET TENTATION AFRICAINE [1]

Abdelhak ZEGRARI [2]

Edited by:

"The European Union, Mediterranean and Africa Integration in the global age" (AMENET), Jean-Monett Network, 599794-EPP-1-2018-1-ES-EPPJMO-Network, Madrid (Spain)

E-mail: amenet@uam.es

URL: https://www.amenet.eu/amenet-working-papers/

Website: www.amenet.eu

NOTE: This project has been funded with support from the European Commission. This publication reflects the views only of the author, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.

[1] Paper presented at the First AMENET International Congress, held at the Abdelmalek Essaâdi University in Tangier, Morocco, on November 14 - 15, 2019. Project 599794-EPP-1-2018-1-ES-EPPJMO-NETWORK, "The European Union, Mediterranean, and Africa Integration in the Global Age" (AMENET).

[2] Contact email: zegrari.abdelhak@orange.fr

MAROC : MIGRATIONS, ENTRE DESTIN MEDITERRANEEN ET TENTATION AFRICAINE

Abdelhak ZEGRARI

Chercheur

C.E.A.S.G – Paris

zegrari.abdelhak@orange.fr

RESUME

Dans un contexte migratoire moins tendu en termes de flux, il convient d'analyser les défis qui s'offrent à la rive sud de la Méditerranée, à travers le cas du Maroc. Coincé à l'extrême ouest du monde arabe et à l'extrême nord-ouest de l'Afrique, à portée de vue de l'Europe, le Maroc se trouve à la croisée des chemins, adaptant sans cesse ses orientations stratégiques à la post-mondialisation. Optant pour un avenir sud-sud, ses atouts sont considérables, tant sur le plan humain que sur celui des ressources naturelles, il semble décidé à jouer ses cartes à fond dans un continent en pleine mutation. Il s'agit ici de voir, par une approche méthodologique globale, comment concilier intégration régionale africaine et assumer une politique migratoire digne de ce nom. Loin des idées reçues, des tabous et des anathèmes, l'analyse de publications abondantes sur le sujet ainsi que de données d'organismes internationaux, rapprochant éléments empiriques et représentations de l'expérience migratoire, permet une réflexion raisonnée sur la géopolitique marocaine dans un nouvel ordre mondial en ébullition.

ABSTRACT

In a migratory context less tense in terms of flows, it is necessary to analyze the challenges facing the southern shore of the Mediterranean, through the case of Morocco. Stuck in the far west of the Arab world and in the extreme north-west of Africa, within sight of Europe, Morocco is at a crossroads, constantly adapting its strategic orientations to the post - globalization. Opting for a south-south future, his strengths are considerable, both on the human level and on the natural resources, he seems determined to play his cards thoroughly in a continent that is changing. The aim here is to see, through a global methodological approach, how to reconcile African regional integration and assume a migration policy worthy of the name. Far from accepted ideas, taboos and anathemas, the analysis of abundant publications on the subject as well as data from international organizations, bringing together empirical elements and representations of the migratory experience, allows a reasoned reflection on the Moroccan geopolitics in a new world order in turmoil.

Mots-clés: intégration – politique migratoire –externalisation- zone de libre-échange.

Keywords: integration – migration policy –outsourcing- free trade area.

P L A N

Introduction

I- Contexte géopolitique

II- L'UMA, un projet en panne

III- Le choix africain

IV- Partenariat et politique migratoire

V- UE : lendemain de crise

VI- Externalisation et coopération

Conclusion

« *La migration est un voyage à la recherche de la dignité* »[3].

INTRODUCTION

La méditerranée, *mare nostrum*, a été le théâtre de la première mondialisation organisée par l'empire romain et la mobilité dans le processus euro-méditerranéen a été un moteur de développement ; elle est devenue depuis trois décennies, hélas, le plus grand cimetière marin de la planète. Des millions de personnes sont contraints de migrer, fuyant misère, violence et persécution, vers des terres de moins en moins hospitalières, au péril de leur vie. L'Europe qui se sanctuarise a mis en place « un régime des frontières » qui a rendu les rives méditerranéennes mortifères, la multiplication des contrôles frontaliers ayant fait évoluer les itinéraires migratoires, les rendant de plus en plus dangereux et où la mort est omniprésente. Tous les pays du pourtour méditerranéen , sans exception, sont concernés par le phénomène migratoire ; certains ont même fait de l'émigration un outil d'intégration internationale et de développement. Dans ce monde globalisé, théâtre de grandes manœuvres géopolitiques, d'interaction, d'inclusion et de mobilité, le Maroc adapte sans cesse sa stratégie face à des défis multiples, économiques, migratoires et sécuritaires. Sa situation géographique exceptionnelle lui confère naturellement un leadership dans la gestion des flux migratoires, reconnu dans la région. La crise des réfugiés de 2015 a donné une autre dimension à l'approche des vastes mouvements de population. Longtemps connu comme un pays d'émigration, devenu le temps de deux décennies un pays de transit pour les populations subsahariennes candidates à l'exil en Europe, le Maroc est désormais une terre d'accueil. Cette nouvelle situation se décline en une opportunité et un défi majeur qu'il faudra relever en dépassant les passions inhérentes au sujet ; il entend jouer un rôle de premier plan, que ce soit dans le cadre de l'UA, par le biais d'accords bilatéraux avec ses partenaires européens ou bien dans les instances internationales.

I - CONTEXTE GEOPOLITIQUE

« Les incertitudes liées au Brexit, les tensions commerciales internationales, l'instabilité de « l'arc de crise » allant du Sahel au Pakistan, et la contestation du modèle occidental de la démocratie représentative obligent l'Union à repenser sa place et son rôle dans le monde »[4]

[3]F. Crépeau, juriste, professeur, rapporteur spécial des Nations Unies pour les droits de l'homme des migrants en 2011

[4] P. Vimont, L'état de l'union.

ainsi qu'à définir et mettre en place de nouveaux outils pour relever ces défis. Le contexte international actuel est marqué par des incertitudes, un manque de visibilité liés aux tensions politiques et sociales et une mise à mal du multilatéralisme. Dès lors, le Maroc est vu comme une puissance régionale et comme un pôle de stabilité, du fait de ses atouts et l'institution monarchique, garante de l'identité nationale et d'une tradition séculaire. C'est une synthèse harmonieuse entre tradition et modernité, basée sur une civilisation ancestrale et une diversité ethnique et religieuse ; la légitimité monarchique est un élément clé pour cerner la réalité géopolitique marocaine. Au lendemain du « printemps arabe » qui a déstabilisé la rive sud de la Méditerranée, on pouvait se demander comment un pays comme le Maroc avait pu éviter la contagion. Cela peut s'expliquer par trois raisons ; d'une part, le roi a su parfaitement anticiper le mouvement en proposant, un mois après les premières manifestations, une réforme constitutionnelle globale, adoptée par référendum en 2011.C'est le développement d'une « forme de monarchie exécutive, un type de pouvoir où le monarque supervise les leviers stratégiques laissant au gouvernement une marge confortable pour la gestion des affaires publiques. C'est le fruit d'un syncrétisme politique entre monarchie constitutionnelle et monarchie patrimoniale »[5] . D'autre part, le dynamisme économique obtenu par le lancement de plusieurs chantiers dans le secteur automobile notamment a permis l'émergence d'une véritable classe moyenne. Enfin, il faut noter la recherche de nouvelles parts de marché, en Afrique de l'Ouest, par la signature d'accords de partenariats stratégiques de long terme. Les défis restent, cependant, nombreux dans le domaine de l'éducation, de l'innovation et de l'environnement, mais l'essentiel a été préservé, un climat rassurant pour les opérateurs économiques.

II- L'U.M. A : UN PROJET EN PANNE

A l'Est, rien de nouveau... Créée le 17 février 1989 par le traité de Marrakech, l'Union du Maghreb Arabe laissait entrevoir un avenir heureux aux peuples des cinq pays fondateurs, unis par la langue, la religion et l'histoire. L'objectif d'intégration régionale était fixé avec l'ouverture progressive à la libre circulation des personnes, des capitaux, des biens et services. Trois décennies plus tard, le constat est accablant : les échanges commerciaux entre les cinq pays ne représentent que 3 % des échanges globaux, ce qui en fait le sous-ensemble le moins intégré de la planète. Les frontières terrestres entre le Maroc et l'Algérie sont fermées depuis 1994, marquées par les relations tumultueuses entre Rabat et Alger ; la Maurétanie a, elle aussi,

[5] N. Mouhtadi *Think Tank Entretiens.* Tribune Afrique 12.8.2019

pour des raisons sécuritaires fermé ses frontières avec l'Algérie. Pourtant le potentiel économique est colossal, La Maurétanie est le premier producteur de fer brut en Afrique, le Maroc apporte son agriculture et ses énergies renouvelables ; la Tunisie, sa voie vers la démocratie ; l'Algérie et la Libye leurs immenses réserves d'hydrocarbures. Le coût de la non-intégration serait de 3 à 4% de croissance du PIB. Or, aujourd'hui force est de constater que parmi les obstacles à la concrétisation de ce grand projet la différence des systèmes politiques a pesé lourd : la Maurétanie est une république islamique, le Maroc, une monarchie constitutionnelle, l'Algérie, une république démocratique et populaire, la Tunisie, une république avec un régime semi-présidentiel, et enfin le chaos Libyen depuis 2011. Tous ces Etats, ayant accédé à l'indépendance en pleine guerre froide, ont vite fait de choisir leur camp, souvent en fonction du mode de libération et en dépit de leur prétendu non-alignement. Dans un discours télévisé prononcé le 6 novembre 2018, le roi Mohammed VI avait proposé un nouveau « mécanisme politique conjoint de dialogue et de concertation » pour relancer des relations qui échappent à la normalité, créant, de fait, une situation inacceptable ». Cette main tendue pour un dialogue direct est restée sans réponse, la situation politique en Algérie restant incertaine et une transition démocratique à la soudanaise, aléatoire. La foi dans un destin commun a disparu, tout comme les signataires du traité de Marrakech, et ne l'ont gardée que tous ceux qui continuent de rêver à ce grand projet unitaire, société civile, diaspora et idéalistes de tous bords. Du coup, la demande d'adhésion à la CEDEAO pourrait paraitre comme un choix par défaut ; loin de là, puisqu'il en est déjà membre-observateur depuis 2005.

III- LE CHOIX AFRICAIN

Le Maroc entretient des liens forts et multidimensionnels avec les pays d'Afrique de l'Ouest. Il y est le premier investisseur grâce au dynamisme de son secteur privé, dans le secteur financier, la banque et les assurances notamment, et dans d'autres secteurs tel l'agro-business, les Télécoms, les TIC ou la santé. C'est un hub africain pour les investissements occidentaux et met en œuvre sa stratégie clairement définie en amont, avec comme leitmotiv, la coopération et la transformation inclusive de cette partie du continent. Son retour au sein de l'UA en 2017 a correspondu avec une activité diplomatique intense dans le domaine des migrations. En effet, pour la première fois, la communauté internationale a décidé de se pencher sur la question de la mobilité, en associant migration et développement. Un forum mondial a été créé, présidé conjointement par l'Allemagne et le Maroc, chargé de préparer le pacte mondial de la migration formalisé en décembre 2018 à Marrakech. Pour rappel, la cible 10.7 des ODD prévoit la facilitation de « la migration et de la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et

responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migrations planifiées et bien gérées »[6]. En 2018**,** il y avait 70.8 millions de personnes déplacées de force dans le monde en raison de persécutions, de violences ou de violations des droits de l'homme , un record depuis 2009. Ce chiffre comprenait un chiffre approximatif 25,9 millions de réfugiés (dont 20,4 millions relevant du mandat du HCR), 41,3 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et 3,5 millions de demandeurs d'asile. Parmi les pays accueillant les réfugiés, la Turquie figure en tête avec 4,1 millions, l'Ouganda 1.2 millions et le Soudan 1.1, le Liban 970 000 et le Jordanie 670 000.

Dans le débat hystérisé sur l'immigration en Europe, à la suite de la crise des réfugiés de 2015, il convient de rétablir la vérité sur la migration africaine et déconstruire certains mythes. . La part de la population originaire d'Afrique résidant dans un pays de l'OCDE a augmenté au cours des 15 dernières années, mais reste très modeste, passant de 7.2 millions en 2000/01 à 12.5 millions en 2015/16, soit 10.4% des 121 millions de migrants vivant dans les pays de l'OCDE. La diaspora africaine s'élève à 36 millions d'habitants sur une population de 1,2 milliard de personnes soit 13% de la migration régulière dans le monde et à peine 3% de la population africaine sont concernés par la migration. Et même lorsque l'Africain émigre, c'est beaucoup plus dans sa sous-région, 73 % de la migration africaine se fait à l'intérieur de l'Afrique, 15% vers l'Europe et le reste vers les pays du Golfe ou l'Amérique. On est bien loin de la grande invasion ou du grand remplacement, comme le prétendent les leaders populistes européens. D'autre part, les immigrés dépensent 85% de ce qu'ils gagnent dans le pays d'accueil, et n'envoient que 15% à leurs familles restées dans leur pays d'origine. Si le principal pays de destination de la diaspora africaine reste, pour des raisons historiques et linguistiques, la France, d'autres pays accueillent de plus en plus d'africains, comme les Etats-

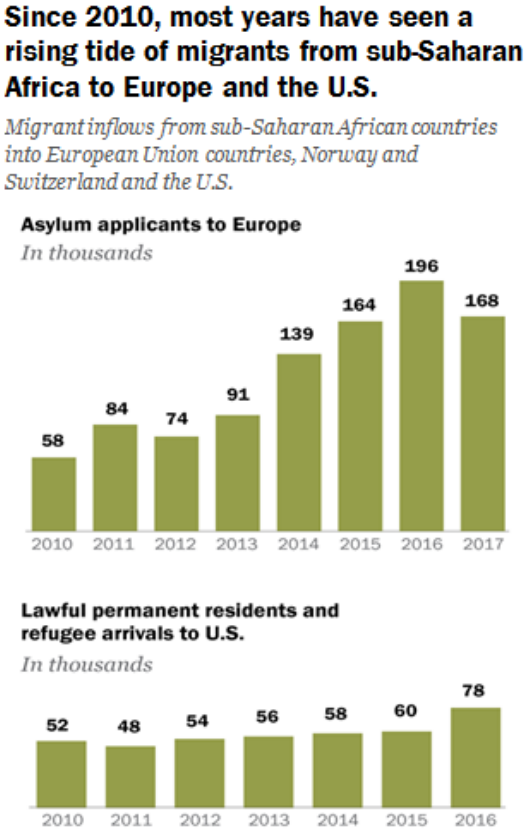

[6] Institut Danois des droits de l'homme

Unis, le Canada, l'Italie ou l'Espagne. Pour ce qui est de ces deux derniers pays, les effectifs de migrants marocains ont considérablement augmenté au cours des 15 dernières années.

Alors qu'on observe une relative stabilité des pays d'origine et des corridors migratoires, près de la moitié de la migration africaine vers les pays de l'OCDE provient du Maghreb, les grands pays d'Afrique subsaharienne restant assez minoritaires. Si ces nouvelles données indiquent une augmentation des migrations en provenance d'Afrique vers les pays de l'OCDE, elles s'inscrivent dans un accroissement global des flux au cours des dernières années et ne montrent pas d'inflexion majeure. Deux changements de fond sont cependant à noter : la part des femmes (48%) parmi les migrants africains augmente et leur niveau d'éducation s'accroit (30% ont même un diplôme supérieur). Les migrants africains sont toutefois souvent sous-employés et un tiers d'entre eux occupe des emplois ne correspondant pas à leur niveau de diplôme[7].

IV- PARTENARIAT ET POLITIQUE MIGRATOIRE

Un partenariat pour la mobilité a été signé entre le Maroc et neuf Etats membres de l'UE le 7 juin 2013 ; il définissait les objectifs à atteindre dans la gestion des flux migratoires et les différentes actions à mettre en œuvre. Pour le roi Mohamed VI, « traiter le défi de la migration requiert une approche novatrice qui permette d'évaluer les causes, l'impact, d'envisager des solutions, notamment par la création de synergies entre les politiques de développement et de migration (…) nous devons travailler conjointement à l'élaboration d'un Agenda africain sur cette thématique; il articulerait une vision commune des voies et des moyens de traiter la question de la migration au sein de notre continent et dans les instances internationales»[8]. Et pour combler l'important déficit d'information et de données internationales afin de pouvoir appréhender le phénomène migratoire dans sa globalité, le Maroc travaille à l'établissement de l'Observatoire Africain sur la Migration qui sera une institution phare dans le cadre de l'UA. Pour Catherine Wihtol De Wenden. « Le Maroc est l'un des rares pays du continent à avoir mis en place une vraie politique de migration, à travers notamment de grands programmes de régularisation des sans-papiers et le traitement de la question de l'émigration vers l'Espagne »

[7] Ocde, Note d'information sur les données migratoires, N°5, juin 2019
[8] Discours de clôture de la 28e session de l'UA.

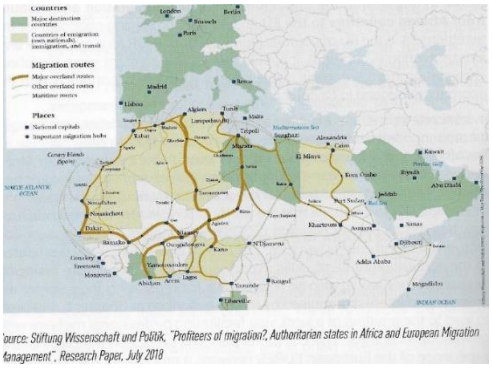

Le royaume se pose en exemple dans la gestion des migrants depuis qu'il a adopté en 2013 une nouvelle politique migratoire. Le CNDH, qui chapeaute la régularisation des sans-papiers a précisé que les assouplissements des critères d'éligibilité visaient à « élargir le contingent des étrangers bénéficiaires de la régularisation ». Et pour la première fois, les MNA sont concernés par cette opération, ainsi que les étrangers « pouvant justifier d'une activité professionnelle », ceux qui disposent d'un niveau d'instruction équivalent au collège » et ceux qui résident au Maroc depuis cinq ans. Le royaume devient progressivement une terre d'accueil, même si de nombreux migrants gardent l'espoir de rejoindre l'Europe. Ce sont donc près de 23 096 migrants sur 27.649 qui ont été régularisés en 2014, originaires du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, de la RD Congo et de la Syrie après une polémique sur le mauvais traitement réservé aux migrants subsahariens ; près de la moitié de ces régularisations, 44%, concernait des femmes. La commission de recours du CNDH avait préconisé la régularisation systématique des femmes, des enfants, des conjoints des personnes mariées à un Marocain ou à un étranger régularisé. La deuxième phase débutée fin 2016 a concerné 26.860 demandes dont 20.000 dossiers régularisés. A cette occasion, une mise à niveau du cadre législatif et réglementaire a été initiée notamment avec la loi sur la traite humaine, avec une décentralisation régionale afin d'optimiser l'efficacité du dispositif et maitriser son impact sur les bénéficiaires. Une formation est octroyée aux acteurs territoriaux visant le renforcement des capacités des autorités locales en matière de gestion migratoire, avec une sensibilisation à la mutualisation des expériences et la mise en réseau des expériences de différents types d'acteurs . Concernant les formalités de résidence, la validité du titre est passée à trois ans, un an après la régularisation, depuis le 10.1.2017. Les citoyens étrangers peuvent demander un titre de séjour de dix ans, après un délai de trois ans, titre qui leur ouvre droit au marché du travail, sauf exercice de l'autorité de l'Etat, et à l'éducation. Depuis 2014, une exonération de l'attestation d'activité délivrée par l'agence nationale pour la promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC) aux migrants régularisés a été mise en place. La procédure « Taechir » (demande en ligne) a été introduite

en 2017 afin de faciliter les formalités d'obtention de visas de travail et d'externaliser ce service au niveau territorial. D'autre part, l'accès à la citoyenneté a été facilité puisque l'on peut demander la naturalisation après une période de cinq années de résidence, si on est en bonne santé, avec de bonnes connaissances de la langue arabe et justifiant de ressources suffisantes. Mais le volet central de la gouvernance de la migration reste l'intégration ; il inclut sept programmes sectoriels dont l'intégration culturelle, la santé, le logement, la formation professionnelle, la jeunesse, l'assistance sociale et humaine, l'emploi. La société civile a été invitée à accompagner ce chantier, en mettant à sa disposition d'importants moyens financiers et humains. L'idée est donc d'affirmer les principes en matière des droits de l'homme, tels que le droit de vivre en famille, l'intérêt supérieur de l'enfant, ou l'égalité de traitement.

V- UE, LENDEMAIN DE CRISE

« Avant d'être une terre d'accueil, l'Europe a été une terre de départ, et elle a du mal à se considérer comme un continent d'immigration car celle-ci ne fait pas partie de l'identité collective des Etats européens »[9] . Et le choc de l'arrivée massive de réfugiés en 2015 va soulever une crise « d'autochtonie », après avoir couvé pendant des décennies de difficultés économiques et sociales. La crise des réfugiés a fracturé l'UE, créant une « polycrise » pour paraphraser J-C Junker, le président de la Commission européenne : crise de l'accueil (face à l'importance des flux et l'impréparation à un tel phénomène), crise de la solidarité (les pays du sud de l'Europe ont été livrés à eux-mêmes) et une crise politique grave , certains pays dont le groupe de Visegrad contestant même la communautarisation de la question migratoire.

Dans le débat post-crise des réfugiés, deux assertions reviennent dans le plus souvent : « l'Europe forteresse », recroquevillée et indifférente au malheur du monde et « l'Europe passoire », incapable de protéger ses frontières. En fait, on en est loin, car dans l'urgence et la montée du populisme, la donne a changé. On est maintenant certain que c'est l'immigration qui a motivé majoritairement les Brexiters, révélant au grand jour la fracture entre tenants de la globalisation et adeptes et praticiens du nativisme. Le choc du Brexit a surtout accentué la défiance des citoyens envers leurs élites politiques et surtout envers une Europe, jugée incapable de répondre à leurs aspirations et de tenir ses promesses de prospérité.

L'UE a construit un édifice juridique considérable depuis vingt ans pour encadrer les flux migratoires dans l'espace commun de libre circulation, l'espace Schengen. Cet édifice a été

[9] C Wihtol de Wenden, La globalisation humaine, PUF, 2009

gravement mis en défaut, à l'occasion de la crise des réfugiés syriens, et il est urgent d'y remédier, sachant que les perspectives mondiales démographiques et géopolitiques laissent attendre la poursuite de l'accroissement de la mobilité internationale.

Une fois la crise des réfugiés passée, l'UE a décidé de poursuivre et d'approfondir sa coopération avec les pays d'origine et de transit afin de lutter contre les migrations illégales et la traite des êtres humains, et d'assurer des retours effectifs. En ce qui concerne la dimension intérieure, les Etats membres doivent parvenir à un accord sur une politique efficace en matière de migration et d'asile. Un consensus doit être trouvé sur le règlement de Dublin, aussi coûteux qu'inefficace, pour qu'il soit réformé sur la base d'un équilibre entre responsabilité et solidarité. C'est en tous cas, l'objectif recherché dans le programme stratégique 2019-2024 pour arriver à une politique migratoire globale fonctionnelle. Il devient urgent, en effet de piloter conjointement les flux de demande d'asile et des migrations de travail au niveau européen et non plus dans une juxtaposition non coopérative des politiques nationales ; d'autre part, il faut mettre la promotion du développement et les mobilités du travail au cœur de la coopération avec les partenaires du Sud. . A ce propos, la Fondation Robert Schuman suggère que « l'UE devrait articuler davantage les logiques d'intégration Nord-sud et Sud-Sud, en capitalisant sur l'expérience avec le Maroc (…) un élément moteur en vue de bâtir un partenariat pour l'émergence de l'Afrique ».

Alors que l'assistance financière à l'Afrique était guidée par la préoccupation de promouvoir la démocratie et les droits de l'homme et de combattre les « causes de la migration », la stratégie a changé discrètement de logique. Désormais, cette politique s'inscrit dans la droite ligne du management des migrations, en durcissant les conditions d'asile, de regroupement familial et des visas d'une part, et en renforçant le contrôle aux frontières extérieures et même à l'intérieur de l'espace Schengen. Elle va consister d'abord en un renforcement des moyens en hommes de Frontex qui pourra compter 10.000 garde-côtes supplémentaires d'ici à 2020 ; Frontex pourra, à l'avenir, effectuer des contrôles d'identité, autoriser ou refuser l'entrée aux passages frontaliers, intercepter des personnes qui auront traversé les frontières illégalement et aider les États membres dans les opérations de retour au pays d'origine pour ceux qui font l'objet d'une reconduite forcée. . Par ailleurs, Frontex pourrait acquérir son propre équipement à condition que l'enveloppe prévue à cet effet dans le budget 2021/2027 soit adoptée. L'agence de l'UE pour l'asile a été renforcée et pourra aider les agences nationales à assurer une procédure de l'asile plus rapide, plus efficace et éviter les « mouvements secondaires » (le cas des demandeurs d'asile qui changent de pays à l'intérieur de l'UE, alors qu'ils n'en ont pas le

droit). Elle interviendrait là où une arrivée massive de migrants exige un renfort, comme ce fut le cas en Grèce au début de la crise irako-syrienne, pour permettre une identification plus rapide des migrants, une assistance lors des entretiens, la fourniture d'interprètes, une aide juridique à l'élaboration des décisions administratives...Enfin, le renforcement des retours aux pays d'origine permettra de corriger les incohérences dans les procédures, inégalement appliquées selon les Etas membres, car seulement 36,6 % des migrants en situation irrégulière sont renvoyés. En 2017, sur les 516 115 personnes ayant reçu l'ordre de quitter l'Union européenne, 188 905 ont été renvoyés, selon les chiffres de la Commission. Le pourcentage des retours était un peu meilleur en 2016 : 226 150 retours effectifs sur 493 785 personnes invitées à repartir chez elles, soit 45,8 %. Et puis dorénavant, une « procédure accélérée aux frontières » s'appliquera quand il apparaît « manifeste » qu'une personne ne présente pas les caractéristiques d'un réfugié. Pour éviter que la personne déboutée du droit d'asile ne disparaisse dans la nature, elle serait détenue dans un « centre contrôlé » pour une période maximum de 4 mois, délai jugé incompressible afin de procéder aux démarches administratives nécessaires au retour. En effet, le retour au pays exige que l'État d'origine reconnaisse son ressortissant, qui a souvent égaré ou détruit ses papiers, et que de nouveaux documents soient établis. D'autre part, le retour volontaire, moins coûteux, sera privilégié, et le candidat au retour bénéficiera d'un pécule pour financer un projet et renoncer à reprendre la mer. En 2017, le nombre de retours volontaires s'est élevé à 54 285 au sein de l'espace Schengen, selon Eurostat, dont 5 935 en France.

VI-EXTERNALISATION ET COOPERATION

L'externalisation, terme emprunté à l'économie consiste à confier une partie de la gestion des flux migratoires à des pays de transit ou de provenance, ou à des opérateurs privés ; elle est justifiée par une logique d'efficacité dans la lutte contre l'émigration clandestine, la traite humaine ou le terrorisme. L'UE a fait pression sur de nombreux états frontaliers pour se doter de lois criminalisant les départs, créant ainsi le délit d' « émigration clandestine » et signer des accords ponctuels de réadmission. le Sommet de la Valette en novembre 2015 verra la création du « Trust Fund », un fonds d'urgence pour l'Afrique, avec comme objectif de financer les initiatives visant à « s'attaquer aux causes profondes des migrations illégales ». L'accord de mars 2016 avec l'UE permettra à la Turquie de recevoir 6 milliards € pour la période 2016-19, faisant d'elle le « Gatekeeper » de l'Europe sur la route orientale de la méditerranée, en contrepartie de promesse d'exemption de visas pour ses ressortissants et de réouverture du processus d'adhésion à l'UE gelé depuis 2010. Côté ouest, le Maroc, qui compte de nombreuses

années d'expérience dans la coopération avec l'UE sait comment utiliser au mieux ses pouvoirs de négociation, ayant ses propres ambitions de conception en matière de politique migratoire sur le plan stratégique.

MONTHLY BREAKDOWN - ARRIVALS BY SEA TO SPAIN 2015, 2016, 2017, 2018, 2019					
Month	2019	2018	2017	2016	2015
January	4.104	1.400	1.049	492	264
February	936	1.102	535	222	44
March	588	867	842	351	280
April	1.088	1.258	900	451	243
May	1.340	3.523	835	575	512
June	2.419	6.926	2.352	715	414
July	1.589 (as of 17/07)	7.855	2.164	458	409
August		6.406	2.203	934	417
September		8.054	1.486	1.248	621
October		11.010	3.616	1.110	1.059
November		5.111	4.061	854	557
December		5.013	2.065	752	492
TOTAL	12.064	58.525	22.108	8.162	5.309

Un bref survol de ce tableau[10] permet de voir que l'accord UE-Turquie a produit ses effets, tarissant les flux de migrants sur la route orientale. La signature de l'accord Italie-Libye en 2017, le « dialogue » avec les milices qui gèrent les départs ainsi que le renforcement des garde-côtes libyens ont facilité l'opération de quasi-fermeture de la route de la Méditerranée centrale. Les conséquences sont immédiates, sous la très forte pression migratoire, la route occidentale va être suralimentée et le business des passeurs flori. En effet, l'Espagne enregistrera 58 525 arrivées par mer en 2018, soit plus que le cumul des 3 années précédentes, et 4920 arrivées terrestres par les enclaves de Ceuta et Melilla, suscitant de vives tensions entre Rabat et Madrid. Tout cela pour rappeler que la principale voie d'accès à l'Europe est le détroit de Gibraltar et qu'elle a été la plus fréquentée depuis les années 90, avec 200 000 passages par an, en majorité des Marocains. Les projections démographiques à l'horizon 2050 laissent attendre la poursuite de la pression migratoire sur cette partie du continent. Et on peut d'ores et déjà se demander si le Maghreb, avec ses 100 millions d'habitants, pourra (ou voudra) absorber 50 millions de subsahariens, grâce son différentiel économique, dans une communauté régionale intégrée.

Le Niger, autre laboratoire de la politique d'externalisation, est le principal bénéficiaire du Fonds Fiduciaire européen pour l'Afrique, avec 200 millions €/an, auxquels s'ajoute la promesse récente de 500 millions supplémentaires pour la région du Sahel et des 50 millions

[10] Source : Oim

d'euros du Fonds Afrique ; il s'est engagé en contrepartie à créer des "plateformes de débarquement" (ou "hotspots") pour distinguer les migrants irréguliers des demandeurs d'asile admissibles selon les critères européens et y garder les candidats à l'exil refoulés des pays voisins ou les déboutés du droit d'asile. De nouvelles unités spécialisées dans le contrôle des frontières et de nouveaux postes-frontières ont vu le jour, faisant de ce pays la « frontière sud de l'Europe ... Cette politique a pour conséquence de criminaliser la mobilité et de pousser les migrants à sortir des sentiers battus, au péril de leur vie. Le désert du Ténéré, comme la Méditerranée, se transforme en un nouveau cimetière à ciel ouvert »[11] .

CONCLUSION

« L'Afrique n'est ni en retard, ni en avance, elle est ailleurs »[12] .

La croissance économique remarquable de l'Afrique subsaharienne au cours des 15 premières années du XXIe siècle n'est pas toujours allée de pair avec une plus grande égalité sociale. Le Maroc est à la croisée des chemins : puissance régionale émergente, son économie a besoin de réglages pour être sur orbite. Il doit relever l'immense défi d'accueillir une communauté subsaharienne fuyant la misère, tout en surmontant ses propres difficultés sociales. L'option africaine comme l'option méditerranéenne lui imposent des choix clairs et une vision à long terme. La mise en conformité de tous les outils d'intégration devra évaluer la question migratoire à sa juste dimension, la mobilité étant un prérequis pour le développement ; Il est impératif de repenser la migration, dans une perspective d'intégration économique et de développement, comme catalyseur de croissance inclusive et de transformation structurelle, tant au niveau national que régional et continental. Le Pacte de Marrakech ouvre la voie à une nouvelle gouvernance impliquant tous les acteurs de la vie économique et sociale. Il s'agit maintenant d'implémenter les recommandations du pacte, en faisant preuve de responsabilité, de solidarité et de pédagogie. L'Afrique « avance dans une direction inattendue d'innovation sociale, environnementale et culturelle. Il est vital pour l'avenir de l'Europe que l'Afrique réussisse ce parcours original. Il convient de l'y accompagner pour la faire réussir en s'appuyant sur de nouveaux acteurs : membres des diasporas ici et là-bas, parmi lesquels beaucoup d'entrepreneurs potentiels ; opérateurs des banques de développement transformés en incubateurs de projets locaux ; ONG médiatrices des technologies nouvelles et multiplicatrices

[11] A. Koch, Profiteers of migration ? SWP, Berlin 2018

[12] S.Smith, La ruée vers l'Europe, Grasset 2018, livre aux références démographiques très critiquables, démonté par François Héran du Collège de France et Yves Charbit du Ceped, notamment.

d'échange en réseau ; entreprises européennes engagées dans la co-industrialisation et l'économie circulaire »[13] .

[13] J.Vignon, Pour une politique européenne de l'asile, des migrations et de la mobilité, Institut J.Delors, rapport N°116, nov 2018

B I B L I O G R A P H I E

Anne Koch, A. W. (2018, juillet 04). *Profiteers of migration ?* Récupéré sur swp-berlib.org: https://www.swp-berlin.org/en/publication/profiteers-of-migration/

http://sdg.humanrights.dk/fr/targets2?target=10.7&page=1. (s.d.). Récupéré sur L'Institut Danois des droits de l'Homme: http://sdg.humanrights.dk/fr/targets2?target=10.7&page=1

Mouhtadi, N. (2019, août 12). *Think Tank Entretiens.* Récupéré sur La Tribune Afrique: https://afrique.latribune.fr/think-tank/entretiens/2019-08-12/najib-mouhtadi-au-maroc-la-fonction-d-arbitrage-royal-est-un-element-d-equilibre-825641.html

Ocde. (2019, juin). *Notes d'information sur les données migratoires N°5.* juin 2019

Smith, S. (2018). *La ruée vers l'Europe: la jeune Afrique en route pour le vieux continent.* Grasset.

Vignon, J. (2018). *Pour une politique européenne de l'asile, des migrations et de la mobilité.* Institut Jacques Delors. Rapport 116, nov 2018

Vimont, P. (2019). *L'état de l'union: rapport Schuman 2019.* Marie.B Lignes de repère.

Wenden, C. W. (2009). *La globalisation humaine.* Presses Universitaires de France.